

# Communiqué de presse

Août 2024

## Aménagement territorial

### POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DES COMMUNES DE SEMUR-EN-AUXOIS ET VITTEAUX (21) ; ENTRE LA RÉGION, LES COMMUNES DE SEMUR-EN-AUXOIS ET VITTEAUX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Le jeudi 22 août 2024 à 10h30

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000€ pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

---

#### CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées) ;
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. **Depuis, la Région a délibéré le conventionnement avec 107 communes.**

Les communes de Vitteaux et de Semur-en-Auxois font partie de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA), bassin de vie de 16 000 habitants, situé à une heure de route des grandes agglomérations (Auxerre et Dijon).

Semur-en-Auxois, qui compte 4120 habitants est le pôle principal de la CCTA, situé à une demi-heure d'autres bassins de vie dépendant de Montbard, de Venarey-les-Laumes et d'Avallon. Vitteaux, avec 1064 habitants, est un pôle secondaire à l'Est du territoire et est un axe régional de passage avec les RD 70, RD 905 et RD 26, voies secondaires pour éviter le péage de l'A6.

Si la CCTA attire des nouveaux habitants (son patrimoine naturel et bâti, son accessibilité en font un territoire attractif), elle connaît une tendance démographique à la baisse depuis 2010 (solde naturel négatif) et un vieillissement de la population. Le taux de vacance des logements (12.6 %) est élevé et la demande en logements sociaux importante.

**La commune de Semur-en-Auxois a identifié trois axes stratégiques dans sa stratégie de revitalisation :**

- la connexion du centre-ville au reste de la ville et du territoire,
- l'organisation d'un dialogue entre le centre-ville et son patrimoine bâti et paysager,
- la vie quotidienne à Semur-en-Auxois

**La commune de Vitteaux rencontre quant à elle des enjeux spécifiques d'apaisement du trafic routier, de valorisation de son patrimoine et de développement de son offre commerciale. Elle identifie deux axes majeurs dans sa stratégie de revitalisation :**

- Donner envie de s'arrêter en traversant la ville : agir sur les locaux vacants, requalifier la RD 70 et la RD 905, aménagement des places.
- Donner à voir le patrimoine bâti : réhabilitation de bâtiments et d'ilots, rénovation de façades, ...

Les deux communes sont lauréates du programme petite Villes de Demain et ont élaboré ensemble une stratégie de revitalisation ; avec l'appui des bureaux d'études Perspectives et Berest.

**Les communes de Semur-en-Auxois et de Vitteaux ont souhaité signer une convention « Centralités rurales en région » commune. Dans ce cadre, chacune de ces deux communes bénéficiera d'une dotation de la Région 500 00 €, soit 1 M€ de crédits régionaux au bénéfice de ce territoire.**

---

**CONTACTS PRESSE**

Dans ce cadre, la Région, les Villes de Semur-en-Auxois et Vitteaux et la communauté de commune des Terres d'Auxois, signeront le :

jeudi 22 août 2024 à 10 h 30

à l'hôtel de ville de Semur-en-Auxois

7 bis Pl. de l'Ancienne Comédie, Semur-en-Auxois (Côte-d'Or)

**la convention « Centralités rurales en Région »  
des communes de Semur-en-Auxois et Vitteaux**

en présence d'Eric HOULLEY

Vice-Président de la Région

*en charge de la Cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels*

**La presse est invitée à cette signature**

---

**CONTACTS PRESSE**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08